

UNIVERSITE
DE
LAUSANNE



DIES
ACADEMICUS
1994

22 octobre 1994

PUBLICATIONS
DE L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE

LXXXVII

LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1994

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXXVII

DIES ACADEMICUS 1994

22 octobre 1994



LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE 1994

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture de la séance et allocution de M. Antonio Stäuble, président du Sénat	3 5603
Allocution de Mme Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, cheffe du Département fédéral de l'intérieur	7 5604
Allocution de Mme Cesla Amarelle, présidente de la Fédération des associations d'étudiants (FAE)	11 5605
Discours de M. Jean Jacques Schwaab, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	15 5606
Allocution de Monsieur Pierre Ducrey, recteur de l'Université	21 5607
Remise du Prix de l'Université de Lausanne à M. Claude Nicollier, allocution de M. Pierre Ducrey	27 5608
Remise du prix de l'Etat de Berne à M. Gilbert Musy	29 5609
Collation des doctorats honoris causa:	
M. Alfred Berchtold, présenté par M. Denis Müller, doyen de la Faculté de théologie	31 5610
M. Paul Delbouille, présenté par M. Jörg Winistörfer, doyen de la Faculté des lettres	33 5611
M. François Bodart, présenté par M. Olivier Blanc, doyen de l'Ecole des hautes études commerciales	35 5612
M. François L'Eplattenier, présenté par M. Henri Joris, doyen de la Faculté des sciences	37 5613
Réponse de M. Alfred Berchtold	39 5614
Distribution des prix de l'Université:	
Prix décernés lors du Dies academicus	41
Prix distribués lors des séances d'ouverture des cours des facultés et écoles	43
Publications de l'Université	59

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION DE M. ANTONIO STÄUBLE, PRÉSIDENT DU SÉNAT

Mesdames, Messieurs,

En ce jour de fête, qu'il soit permis au président du Sénat de tenir des propos qui vont quelque peu à contre-courant; des propos qui, bien entendu, n'engagent que moi-même.

Je voudrais d'abord m'arrêter sur quelques aspects de la relève universitaire. On sait qu'un grand nombre de titulaires de chaires vont prendre leur retraite dans les dix à quinze prochaines années; et on constate que, dans les concours, les candidats suisses, voire lausannois, semblent devenir de moins en moins compétitifs face aux candidats venant d'autres pays. Nous essayons d'y remédier en poussant les jeunes chercheurs à faire une thèse, à demander des bourses au Fonds national et nous insistons sur la nécessité de multiplier les postes d'assistant. Ces mesures ont donné ou vont donner certainement des fruits.

Cependant, il me semble qu'il y a là au moins trois ou quatre points faibles. Le plus grave, car il présente un aspect humain parfois angoissant, est l'incertitude des assistants sur leur avenir après l'achèvement de leur mandat. Même s'ils sont parvenus à terminer leur thèse, on ne peut pas toujours leur proposer un autre travail à l'université, car bien souvent il n'y a tout simplement pas de poste disponible. Si on ajoute à cela que les traitements des assistants sont souvent inférieurs à ceux que leurs camarades du même âge et avec la même formation peuvent obtenir dans d'autres professions, on comprendra que certains jeunes chercheurs talentueux hésitent à entreprendre cette carrière. N'oublions pas, par ailleurs, que les mesures d'économies portant sur les structures administratives de l'université ont comme conséquence de transférer sur les professeurs et surtout sur les assistants toute une série de travaux administratifs qui finissent par sous-

traire du temps à la recherche et donc à la possibilité d'achever une thèse dans des délais raisonnables.

Il faudrait donc, me semble-t-il, trouver des moyens pour faciliter le passage, même transitoire, des anciens assistants à d'autres professions: établir (ou développer) des passerelles entre l'université et la vie pratique. Ces passerelles devraient évidemment jouer aussi en sens inverse: elles devraient permettre à l'université de récupérer des chercheurs qui ont momentanément suivi une autre filière; et là encore je nage à contre-courant quand je me demande si la limite des 35 ans que le Fonds national et d'autres institutions mettent aux demandes de bourses ne devrait pas être remise en question ou en tout cas appliquée de façon très souple (surtout si on pense au cas des femmes qui ont eu des enfants et qui voudraient, après quelques années, reprendre la recherche, mais aussi à des célibataires, qu'ils soient femmes ou hommes, qui ont d'abord dû exercer un autre métier). Et dans ce domaine, il faut féliciter l'Etat de Vaud d'offrir (sans limite d'âge, si je suis bien informé) des subsides à quelques uns de ses enseignants qui souhaitent disposer d'une année sabbatique pour faire de la recherche.

Un autre aspect qu'il faudrait repenser (et à vrai dire on est déjà en train de le faire) est ce que j'appellerai le mythe de la thèse. Jusqu'à il n'y pas très longtemps, peut-être sous l'influence du prestige de la thèse d'état française, on pensait, dans les Universités romandes, que la thèse assurerait dans la presque totalité des cas une carrière universitaire; c'était peut-être vrai à une époque où la concurrence était limitée mais ce n'est certainement plus le cas aujourd'hui, vis-à-vis d'une foule de candidats qui ont souvent un dossier de publications très nourri. Et je me demande s'il ne faut pas briser un tabou: songer à quelque chose qui ressemble à l'habilitation des universités alémaniques, c'est-à-dire un deuxième travail après la thèse, qui donnerait, lui, droit à impartir un enseignement de privat-docent et donc à acquérir une expérience que l'on pourrait faire valoir lors d'une candidature à une chaire. Naturellement, il faudrait revoir le statut des privat-docents (qu'on les appelle ainsi ou autrement peu importe: toutes les lois universitaires ont toujours fait preuve de fantaisie dans la nomenclature en inventant de nouveaux titres...); revoir leur statut, mais aussi les rétribuer de manière équitable et non pas par la symbolique indemnité qu'ils reçoivent aujourd'hui.

Troisième sujet d'inquiétude: les possibilités de publication. Je pense là moins aux livres qu'aux articles dans les revues, qui sont une partie importante dans le dossier scientifique d'un chercheur. Chaque année, les revues universitaires suisses voient leurs subventions diminuer à cause des restric-

tions budgétaires, et certaines d'entre elles sont même menacées de disparition; on peut raisonnablement penser que, dans les années qui viennent, il sera de plus en plus difficile, pour les jeunes chercheurs, de placer des articles dans des revues de ce pays.

Cela m'amène à une considération plus générale. Une grave menace pèse sur les universités suisses (et peut-être européennes): c'est la tendance à mesurer l'intérêt d'une recherche d'après la rentabilité, l'utilité immédiate, l'efficacité. Cela concerne la recherche, mais aussi les structures fondamentales des hautes écoles, car le prestige d'une université dépend presque entièrement de la qualité de la recherche; et la rentabilité de la formation se mesure sur plusieurs années. A ce propos, je trouve réjouissant que les membres de notre Rectorat trouvent le temps et l'énergie de ne pas abandonner entièrement la recherche.

En théorie, tout ce que je viens de dire semble aller de soi. Mais dans la pratique, malheureusement, tout cela ne va pas de soi en temps de crise économique. J'appartiens à une génération qui est entrée dans la vie active en pleine haute conjoncture et pour laquelle tout a été facile; nous avons immédiatement trouvé du travail et nous avons pris l'habitude de croire que tout était possible et qu'il suffisait de demander un crédit pour l'obtenir. Ce serait illusoire de s'abandonner à la nostalgie, de souhaiter le retour de l'âge d'or, du règne de Saturne, pour parler avec Virgile («redeunt Saturnia regna», Eglogue IV, v.6); soyons plutôt pragmatiques, avec Marc-Aurèle, l'empereur-philosophe: «N'espère pas réaliser la république de Platon, mais tiens-toi pour satisfait, si tu progresses un tant soit peu; et ce petit résultat, considère que ce n'est pas peu de chose» (Pensées, IX, 29). Disons-nous donc que les restrictions budgétaires actuelles ont au moins ceci de bon: elles nous obligent à redécouvrir le sens du possible, à établir des priorités; et par ailleurs, en tant que citoyens, nous devons nous y adapter. Sans compter que le fait d'avoir été jadis des enfants gâtés nous oblige moralement à être d'autant plus sensibles aux difficultés que rencontrent les jeunes d'aujourd'hui.

Cependant, je ne cacherai pas que la tentation d'appliquer à l'université des critères de rentabilité économique, d'efficacité technocratique m'inquiète: je crois, je l'ai déjà dit, que c'est une menace, une menace qui devrait nous faire réfléchir tous, autorités et membres de la communauté universitaire, sans parti pris, sans vouloir prendre des décisions dans la hâte. Il est en revanche souhaitable que les décisions soient le résultat d'une concertation plutôt que d'un affrontement: une concertation qui tienne compte des points de vue de toutes les catégories concernées.

Permettez-moi de conclure par une boutade. Voilà maintenant cinq siècles que la culture occidentale se moque des érudits byzantins qui, pendant le siège de Constantinople, discutaient du sexe des anges. Cela semblait être le symbole même d'une spéculation abstraite, ignorant la réalité, inutile, non rentable. Et pourtant, en discutant du sexe des êtres les plus proches de Dieu, ne discutaient-ils pas, en réalité, d'un sujet devenu actuel aujourd'hui, l'égalité des sexes? Et ne pourrait-on pas voir une analogie entre ces débats et la boutade par laquelle en Amérique on a quelquefois souligné le désir d'émancipation de deux grandes catégories d'êtres humains, en posant la question «Comment est Dieu?» et en y répondant par «Elle est noire», «She is black»?

**ALLOCUTION DE Mme RUTH DREIFUSS,
CONSEILLÈRE FÉDÉRALE,
CHEFFE DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR**

Mesdames et Messieurs,

Le Dies Academicus est un moment privilégié pour la communauté universitaire: pause-bilan, pause-réflexion, occasion d'échange et de fête. Y être associée est pour moi un honneur et une joie.

En tant que ministre fédérale de la science et de la recherche, je me sens responsable envers vous; envers vous et envers les jeunes en formation comme envers les personnes engagées dans la recherche et l'enseignement académiques.

Mais, comme je l'ai souligné, je suis ministre fédérale. Je suis donc aussi co-responsable avec les autorités cantonales. L'expérience, encore brève mais intense, a confirmé mes convictions quant à la nécessité de dialogue entre les cantons universitaires et la Confédération, mais aussi entre les cantons universitaires eux-mêmes. Etre partenaires signifie nous entendre sur des buts communs, mais aussi protéger ensemble ce qui fait la force du monde: la libre inspiration, la libre critique, la rigueur intellectuelle et la capacité de travailler en équipe, sur place et avec les collègues du monde entier. Ces éléments constitutifs de la communauté universitaire ne peuvent déployer leurs effets qu'à condition qu'il y ait un réajustement constant entre l'évolution du savoir, le développement de chaque université et les besoins de la société. Cette remise à jour nous implique tous: étudiants, professeurs, chercheurs et autorités politiques, cantonales et fédérales. Or, ces remises à jour ne peuvent plus, aujourd'hui, satisfaire tout le monde. Pour cause de difficultés budgétaires, des remises à jour se traduisent, douloureusement parfois, en remises en question. L'austérité nous impose de jouer un jeu à somme nulle, il y a des gagnants et des perdants, des pistes abandonnées... notamment parce que d'autres universités les maintiennent, et des pistes ouvertes. En ce qui me concerne, je mets tout en œuvre afin

que la part des moyens financiers de la Confédération revenant à l'éducation et à la recherche permette aux universités de jouer leurs rôles.

Nous sommes «condamnés» au dialogue, afin de faire converger nos actes vers les objectifs communs. Ce partenariat ne peut aller sans le recours à des instruments de gestion qui permettent de mieux valoriser les qualités de celles et ceux qui composent le monde universitaire.

La coordination et la planification font leur chemin, poussées certes par la force des choses, par une constante adaptation des désirs aux réalités, surtout aux réalités financières. Les universités, mais également les autorités politiques, n'ont pas toujours reconnu à ces deux instruments l'importance qu'ils méritent. Mais je dois reconnaître que les efforts de collaboration entrepris au cours de ces dernières années par les différentes universités ne sont pas négligeables. Ces collaborations empruntent plusieurs voies: mise en réseau, concentration, convention. Je voudrais ici saluer les efforts accomplis par les deux hautes écoles lausannoises en ce qui concerne la physique et les mathématiques. Je tiens également à souligner la reprise et l'élargissement de la coordination romande concrétisés par la signature de la Convention relative à la Coordination universitaire en Suisse occidentale. Cette coordination par branche scientifique semble une solution pertinente dans la mesure où elle vise une meilleure répartition des tâches tout en tenant compte des problèmes humains qu'une réorganisation implique. Je ne peux que vous encourager à poursuivre sur cette voie. Grâce à elle, nous pourrions continuer d'être fiers de posséder, de maintenir et de développer quatre universités et demie, plus une école fédérale, sur un territoire aussi exigü que la Romandie.

Coordonner et planifier ne va pas de soi. Longtemps, ces deux notions ont été, à tort d'ailleurs, opposées au principe de la liberté académique. Il faut être convaincu du contraire: elles vont de pair et elles permettent d'atteindre le hors pair. Mais ces deux outils ne suffisent pas. D'autres instruments de gestion doivent pouvoir se développer. L'évaluation universitaire est ainsi appelée à jouer un rôle important dans la planification. Son objectif principal est, bien sûr, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche. Toutefois, cette évaluation pourrait également fournir des renseignements pour une meilleure répartition des tâches entre les institutions universitaires. L'évaluation permet d'apporter également des informations aux décideurs pour une meilleure planification du personnel enseignant. Ici, aussi, la communauté universitaire est en train de se donner les moyens d'y parvenir. Dans votre université, par exemple, le processus d'évaluation joue un rôle non négligeable lorsqu'il s'agit de repousser des chaires.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, la pire des détresses pour un scientifique, c'est l'isolement. Il est donc primordial que les chercheurs suisses cultivent les contacts, en particulier les contacts internationaux. Suivre les développements scientifiques à l'extérieur de nos frontières et les enrichir de notre originalité doit être la préoccupation de tout scientifique.

Messieurs, vous qui allez recevoir les doctorats honoris causa et le prix de l'Université de Lausanne, vous incarnez par toute votre œuvre le dépassement de cet isolement, la volonté d'accéder à la connaissance et de la partager.

J'ai l'honneur de vous apporter les remerciements et les félicitations du Conseil fédéral.

A vous, Alfred Berchtold, qui avez su mettre en évidence les apports de la théologie et de la vie religieuse à la société suisse des XIXe et XXe siècles. Je vous dois la découverte de la littérature romande, selon une définition qui reconnaissait aux sources indigènes et allogènes la même fertilité.

A vous, Paul Delbouille, dont les travaux sur Benjamin Constant font autorité. La Suisse vous doit beaucoup, puisque vous avez contribué de façon décisive à la sauvegarde des manuscrits et au maintien de lieux d'études de ce grand auteur vaudois.

A vous, François Bodart, informaticien et gestionnaire humaniste, dont l'œuvre est une source d'inspiration féconde et originale pour le développement du génie logiciel moderne.

A vous, François L'Eplattenier, dont les activités jettent un pont solide entre la science et l'économie.

A vous, Claude Nicollier, seul Suisse à avoir accès à des espaces qui pour nous constituent autant de rêves, précieux collaborateur de l'Agence Spatiale Européenne et de la NASA.

Les nouveaux docteurs honoris causa et le lauréat du prix de l'Université de Lausanne nous montrent que le dépassement de ses propres horizons ouvre la voie à des espaces riches de connaissances. Qu'ils en soient remerciés.

ALLOCUTION DE MME CESLA AMARELLE,
PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS (FAE)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'action que se sont fixé les dirigeants politiques et certaines autorités universitaires pour assumer leurs responsabilités, la règle qui prévaut aujourd'hui est de suivre une politique d'austérité. Dans la Grèce antique déjà, les découpeurs de membres lors des sacrifices - les colacrètes - étaient aussi chargés des finances. Peut-on éviter qu'en période de crise les décisions politiques participent plus du réflexe archaïque originel que d'une réflexion moderne originale?

Cette logique du sacrifice se traduit aujourd'hui à l'Université par l'intrusion du secteur privé et par le numerus clausus. C'est de ce dernier dont je m'empresse de parler puisque son introduction a été décidée au creux de l'été à Zurich et à Berne. Même si l'application immédiate du numerus clausus dans ces deux universités n'est que partielle, son introduction dans un premier temps dans toutes les facultés de médecine du pays, puis dans un deuxième temps, dans d'autres facultés, est plus que probable. Les effets d'entraînement sont d'ailleurs déjà perceptibles à Genève. Cette mesure s'ajoute à la consolidation d'un numerus clausus déguisé, qui prévaut depuis quelques années et qui s'illustre par les augmentations massives des taxes d'inscription et des taux d'échec démesurés à la fin du cycle propédeutique.

Nous nous opposons à l'introduction de toutes ces formes de numerus clausus. Elles portent atteinte à la démocratisation des études si chère à l'orientation politique des étudiantEs. Elles remettent en cause le principe libéral de libre choix pendant la phase de formation et sont révélatrices d'un système gouverné uniquement par le court terme. Pour les étudiantEs, l'introduction du numerus clausus est une réponse immédiate qui satisfait des phobies diverses, mais elle est inacceptable pour ceux qui attachent du

prix à une formation démocratique et de qualité. Une réponse-réflexe des politiciens gestionnaires, insultante dans sa version été 94.

En cette rentrée académique, la communauté universitaire est confrontée à un autre thème majeur: l'entrée de l'entreprise et de sa culture à l'université.

La pression extérieure provient d'horizons divers:

Le Conseil Suisse de la Science qui affirme qu'il est nécessaire d'«inciter davantage les industries et les entreprises de la région à participer aux coûts de l'université».

Monsieur Josef Ackermann - président de la direction générale du Crédit Suisse - qui plaide pour un effort plus important des privés à la formation, mais il ajoute: «Ces investissements ne produiront pas les résultats escomptés tant que les Hautes Ecoles ne seront pas ou peu soumises à la concurrence, tant que le contenu de l'enseignement sera défini par des bureaucrates sans davantage tenir compte de l'économie, et tant que certaines chaires resteront des sinécures» (Journal de Genève et Gazette de Lausanne du 11 avril 1994).

Des motions au Grand Conseil vaudois qui proposent une participation directe de représentants des entreprises dans des «conseils académiques» ayant des pouvoirs plus importants, combinée avec une «décantonalisation» des universités et la mise en place d'un «recteur fort». Celle-ci prévoit une hiérarchisation si accrue que de «primus inter pares», le recteur devient président, fonction nouvelle tendant à privilégier ses responsabilités devant les autorités politiques cantonales et le conseil académique plutôt que devant l'ensemble de la communauté universitaire défendant les intérêts de l'enseignement et de la recherche. Et ceci au moment même où les étudiantEs, le corps intermédiaire et le personnel administratif et technique viennent d'acquérir le droit à la participation.

Toutes ces démarches sont révélatrices d'une stratégie gestionnaire qui banalise la politique d'austérité en introduisant une véritable culture d'entreprise tant dans le renforcement des pouvoirs exécutifs que dans l'intrusion des privés dans la composition des instances de décision. Il est inutile de se cacher que l'université agirait de plus en plus en fonction des demandes du marché, et non pas en fonction des aspirations des jeunes en formation et d'une réflexion critique. Plus grave, l'introduction de ces mesures fomentera une université à deux vitesses: il suffit d'avoir à l'esprit le cas d'école des Etats-Unis.

Dans un monde économique instable, il est nécessaire de s'interroger sur cette volonté inquiétante de faire du privé le soutien indispensable des universités. S'interroger sur cette nécessité impliquera tôt ou tard - tout dépend de l'intensité à laquelle on cédera à cette solution de facilité - de se poser l'inévitable question de savoir: qui soutient qui? Le privé l'Université ou l'inverse?

Mesdames, Messieurs,

Ces orientations révélatrices d'un choix de société qui malmène une grande partie de la communauté universitaire sont inquiétantes aujourd'hui plus que jamais. Bien conscientEs du changement de cap politique qui s'opère, les étudiantEs suisses ont décidé cet été de porter l'affaire du *numerus clausus* devant les tribunaux et en ce début d'année académique, leur souhait principal est avant tout d'engager un large débat public sur toutes ces questions avec l'ensemble de la communauté universitaire et des autorités politiques. C'est pourquoi la FAE - de concert avec les autres sections de l'Union Nationale des EtudiantEs Suisses - a décidé d'organiser pour le mercredi 30 novembre une journée nationale de discussion sur le *numerus clausus* et sur la politique universitaire en général. Pour assurer un véritable débat démocratique et pour éviter que des entraves soient mises à la participation du plus grand nombre, nous vous invitons toutes et tous à participer à cette journée que nous souhaiterions voir officiellement libérée de cours.

DISCOURS DE M. JEAN JACQUES SCHWAAB,
CONSEILLER D'ÉTAT, CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames et Messieurs,

Le Dies Academicus est l'unique manifestation universitaire où la tradition veut (tolère?) que le gouvernement s'exprime par l'un de ses membres. C'est un honneur auquel je suis sensible. C'est aussi une tâche délicate, puisqu'il incombe au politique, gardien des institutions, de dire à l'académicien, gardien du savoir, ce que la Cité attend de lui et ce qu'elle est prête à lui donner en retour pour l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, au nom du Gouvernement vaudois: Salut!

Salut et félicitations aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont particulièrement mérité de l'Université et qui seront honorés aujourd'hui. A vous Messieurs les Docteurs honoris causa. La collation de ce titre souligne vos éminents mérites scientifiques comme elle honore aussi notre Alma Mater.

A vous Mesdames et Messieurs les Lauréates et Lauréats des Prix de l'Université et Monsieur le récipiendaire du Prix de l'Etat de Berne, honoré aussi par la présence de mon Collègue du Conseil exécutif du canton avec lequel les Vaudois partagent une si longue histoire.

Salut particulier à vous, Pierre Cevey, Conseiller d'Etat honoraire. L'Université conservera de vous le souvenir tout à fait tangible des trois bâtiments construits sous votre règne. Votre attachement à l'Institution au-delà de votre mandat se manifeste concrètement par votre active participation au Conseil académique nouveau que vous avez voulu et que vous avez eu l'amicale élégance de me laisser introniser, premier acte concret de la mission dont vous m'avez désormais cédé la responsabilité.

Madame la Conseillère fédérale,

Votre présence au Dies de Lausanne est une marque d'attachement du Ministre fédéral des Hautes écoles pour l'Académie de Lausanne; les Autorités vaudoises vous en savent tout particulièrement gré.

«Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur», disait Beaumarchais dans «Le mariage de Figaro».

Commençons par l'éloge: l'Université de Lausanne et le Gouvernement vaudois vous remercient de la part très active que vous avez prise à l'avancement du dossier de subventionnement de la dernière construction, actuellement en voie d'achèvement sur le site de Dorigny, je veux parler du Bâtiment de chimie qui sera inauguré le printemps prochain et qui a d'ores et déjà reçu sa première volée d'étudiants.

Ce dossier avait quelque peu empoisonné les relations entre nos deux départements. Vous avez défendu notre cause devant le Conseil fédéral qui a finalement débloqué les crédits nécessaires à honorer la dette de la Confédération.

En revanche, Madame la Conseillère fédérale, je me dois de vous faire part de notre très grande préoccupation face au désengagement de la Confédération en matière de soutien financier aux cantons universitaires. C'est avec consternation que nous avons appris que l'enseignement et la recherche ne constituaient plus une priorité de la politique fédérale. Les cantons supportent très largement les coûts de leur université. En 1992, la participation de la Confédération s'est élevée à 17,54% seulement de l'ensemble des dépenses universitaires vaudoises, qui s'élèvent à plus de 353 millions. C'est à peine 2% de mieux qu'en 1987, date du 450ème anniversaire de notre Académie auquel vous avez participé. Cette année-là, on relevait déjà que la Confédération ne remplissait pas ses devoirs financiers. L'enseignement et la recherche doivent demeurer des secteurs de haute priorité. Ils méritent que l'on s'endette pour eux. Les dépenses liées à l'éducation et à la formation constituent des investissements pour l'avenir; le service de la dette qui en découle sera supporté par ceux qui en auront bénéficié et qui demain seront à leur tour des contribuables.

Des restrictions budgétaires dans ces domaines sont sources certaines de récession future. Si nous hésitons aujourd'hui à investir, quelle autre ressource assurera l'avenir de ce pays? Si des économies sont possibles et nécessaires, notamment par une meilleure coordination voire par une refonte des structures, elles ne doivent jamais mettre en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche. La politique actuelle de la Confédération

est ressentie comme un abandon de la science et de la transmission du savoir. Notre inquiétude est d'autant plus grande pour le secteur universitaire, que la Confédération paraît tentée de partager encore ses ressources avec les futures Hautes Ecoles Spécialisées, au détriment des unes et des autres.

Merci Madame la Conseillère fédérale de vous faire le porte-parole de nos inquiétudes auprès du Conseil fédéral.

Mesdames, Messieurs,

L'année académique qui débute aujourd'hui comporte aussi de bonnes nouvelles:

- l'entrée en vigueur de la Loi révisée sur l'Université consacre le principe de la participation des étudiants, du corps intermédiaire et du personnel dans les différents organes de l'Université; quelques zéphyrs du souffle de mai 68 ont finalement atteint Lausanne et l'on doit s'en réjouir.

- 500 nouvelles chambres sont maintenant à disposition des étudiants dans les Maisons des Cèdres et des Friaudes; elles sont un gage de notre volonté d'accueil et d'échanges universitaires.

- Des assouplissements ont été introduits dans la procédure d'octroi des bourses, accompagnés d'un nouveau barème, plus favorable aux étudiants et adapté à l'évolution du coût de la vie. La démocratisation des études est aussi à ce prix.

- Enfin, une excellente collaboration s'est instaurée entre le nouveau Chef du département et le Rectorat. C'est particulièrement important à l'heure où il convient d'adapter les structures de l'Université aux exigences nouvelles qui découlent de la profonde modification du paysage académique.

Mais la réflexion nécessaire à ces réformes ne sera fructueuse que si elle est conduite en communion spirituelle avec la mission fondamentale de l'Université: créer le savoir, le transmettre et assurer la relève.

Le développement de la connaissance est un élément essentiel de survie des sociétés fortement industrialisées. En ce sens, le développement extraordinaire des Hautes écoles est réjouissant, mais la qualité de l'enseignement et de la recherche n'est pas garantie par la seule existence d'une académie. Et la tentation «professionnelle», exacerbée par l'afflux massif des étudiants, est toujours plus forte. C'est le rôle de l'Autorité politique de garantir la première et de contenir la seconde. Pierre Viret ne disait pas autre chose le dernier jour de la Dispute de Lausanne, en 1536, en affir-

mant: «Ne craignez point que si l'on fait prêcher les prêtres qui n'ont pas appris, ils ne sèment des erreurs. Car je crois que nos redoutés et magnifiques seigneurs ne sont pas si dépourvus de sens qu'ils veuillent souffrir en leur terre que personne enseigne qui ne soit suffisant à la tâche qui lui sera donnée.»

L'Autorité doit aussi éviter que les disputes académiques, au sens noble du terme, ne cèdent la place aux «coups de becs de scribouillards dans la cage aux muses» que le philosophe Timon fustigeait déjà plusieurs siècles avant notre ère, comme l'a fait plus tard Erasme des prétentions ridicules et des mesquines rivalités des maîtres qui enseignaient avant la Réforme. Ont-elles aujourd'hui vraiment toutes disparu?

L'Etat doit encore empêcher l'institution universitaire de reproduire une classe de privilégiés au détriment de toutes celles et de tous ceux qui ont le goût et les compétences pour la formation académique.

Mais la tâche est d'autant plus difficile que la liberté de l'enseignement, des études et de la recherche s'accommodent mal des contraintes étatiques. Au Moyen Age comme sous la loi de 1841, ces libertés n'existaient que très partiellement. L'autonomie de l'Académie ne dépassait guère les nécessités de la défense corporatiste. C'est ainsi que plus d'un chercheur hérétique finit sur le bûcher et que l'on chassa de Lausanne Charles Secrétan et ses collègues, considérés comme de dangereux dissidents.

En créant l'Université, Eugène Ruffy remit les choses en ordre et, depuis lors, le pouvoir des amphithéâtres s'est accommodé de celui du Château sans éprouver le besoin de s'associer au pouvoir de la rue pour conserver ses prérogatives.

En revanche, les rapports entre ces pouvoirs doivent être redéfinis. Un «Recteur magnifique», selon l'expression consacrée, issu de l'Université et proposé par ses pairs est probablement le seul capable de diriger l'Académie. Mais encore faut-il qu'il dispose d'un pouvoir efficace. La gestion d'une institution moderne et la collaboration avec les autres écoles supérieures exigent des compétences et une autonomie de décision importantes.

En bonne démocratie, tout pouvoir impose l'existence d'un contre-pouvoir. Or, la notion même de démocratie est peu compatible avec la mission de l'université qui doit viser l'excellence et par conséquent écarter le compromis, caractéristique du pouvoir républicain. La loi sur l'université partage aujourd'hui encore le pouvoir entre tous les organes constitués qui s'auto-contrôlent mais parfois aussi s'annulent et qui seront ainsi de moins

en moins en mesure de mener une politique globale cohérente. Mais en concentrant le pouvoir, il conviendra aussi de renforcer le contre-pouvoir démocratique. Or, ni le Conseil d'Etat ni le Département de l'instruction publique ne sont en mesure d'exercer celui-ci, sinon de manière purement hiérarchique et autoritaire, parce qu'insuffisamment instruits des subtilités et de la complexité du monde universitaire. C'est là que l'institution du Conseil académique me paraît prendre tout son sens et offrir la garantie et l'arbitrage d'un collège d'observateurs neutres et compétents, bien informés des choses de l'université comme des exigences de la vie économique et sociale. C'est du moins le vœu que je forme, persuadé que celles et ceux qui ont accepté la mission d'en faire partie mettront tout en œuvre pour concilier ce qui paraît parfois inconciliable.

C'est Saint-Exupéry, je crois, qui a dit que c'est l'esprit qui mène le monde et non l'intelligence. Il incombe certes à l'université de développer l'intelligence, mais surtout de permettre à l'esprit de grandir, dans l'intérêt d'un monde plus humaniste et plus solidaire. J'ai la conviction que l'Université de Lausanne en a la volonté et les moyens.

DISCOURS DE M. PIERRE DUCREY,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Mesdames, Messieurs,

En 1987, nous avons innové: il n'y aurait plus de long discours rectoral au Dies Academicus, mais seulement une courte allocution du recteur, suivie d'une intervention de l'un des vice-recteurs sur un sujet tiré de sa discipline. C'est ainsi que nous avons pu entendre tour à tour le vice-recteur Fedor Bachmann parler de microbiologie, le vice-recteur Jean-Pierre Danthine parler d'économie à propos d'écologie, le vice-recteur Hauck nous expliquer pourquoi le ciel est noir la nuit, le vice-recteur Bünzli nous dévoiler l'univers des sondes luminescentes, le vice-recteur Paccaud évoquer la manière dont les sociétés survivent aux épidémies, enfin le vice-recteur Junod nous apprendre comment distinguer le vrai du faux.

Il serait normal que, dans l'allocution du dernier Dies academicus auquel je serai appelé à participer en qualité de recteur, puisque je quitterai mes fonctions le 31 août 1995, j'aborde un sujet tiré de mon champ d'enseignement et de recherche, l'histoire ancienne. Je ne ferai pas exception à ce principe. Mais je ne voudrais pas manquer une si belle occasion de rapprocher le passé du présent et d'évoquer ici ou là ce qui est devenu une sorte de second métier pour moi, celui de dirigeant universitaire. En effet, entre 1978 et 1995, j'aurai passé 17 ans à m'occuper de gestion universitaire, comme vice-doyen, doyen, vice-recteur, enfin comme recteur. Il s'agit là d'activités de milice, certes, puisque durant toute cette période, j'ai continué à assumer ma mission professorale. Mais, qu'on le veuille ou non, le professeur-doyen ou membre de Rectorat acquiert aussi une expérience quasi professionnelle.

La direction d'un institut, d'une faculté ou d'une université n'est pas simple, car les universitaires sont des personnes hautement qualifiées, mais aussi hautement individualistes, au caractère parfois assez ombrageux. Le

métier de dirigeant universitaire tient donc un peu de ces sports extrêmes, caractérisés par un défi, comme par exemple le saut à l'élastique, qui consiste à se lancer d'un pont dans le vide avec un câble en caoutchouc au pied.

Mon prédécesseur, modèle et inspirateur, le recteur André Delessert, avait coutume d'utiliser le terme «étrange» pour qualifier le comportement inattendu ou irrationnel d'un membre de la communauté universitaire. A ses yeux de mathématicien, le mot «étrange» convenait à merveille. Je n'ai entendu qu'une seule fois le recteur Delessert utiliser un vocable encore plus fort: le terme «absurde». Mais ce fut réellement une exception.

Un autre principe que m'a appris le recteur Delessert est que si le pire est possible, il est mathématiquement certain. Ce qui, en fin de compte, permet d'aborder les problèmes d'un point de vue optimiste, car, sans être totalement exclu, le pire ne se produit pas toujours. Ainsi, chaque fois que l'on s'attend au pire et qu'on y échappe, on se trouve soulagé, et même heureux. C'est grâce à cette saine approche mentale, optimiste en dépit des apparences, que la vie de recteur est presque toujours heureuse.

Il faut ajouter aussi la joie vraie et permanente qu'offre le travail dans des équipes rectorales profondément soudées par des années d'activité commune et de solides amitiés. C'est là une manifestation constante de ce qu'un chercheur de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique a astucieusement appelé le «miracle du gouvernement collégial». Enfin, je ne voudrais pas manquer d'évoquer les relations, pas toujours simples, mais le plus souvent très stimulantes, avec les femmes et les hommes politiques qui nous gouvernent, ni les rapports amicaux qui lient un recteur aux collaborateurs qui partagent avec lui ses joies et ses peines.

L'Université n'est jamais aussi bonne que lorsqu'elle rappelle les valeurs fondamentales sur lesquelles elle est bâtie. Ces valeurs trouvent leurs sources au Moyen Age. Les historiens de l'Université montrent qu'à Bologne, à Oxford et à Paris, voici environ 900 ans, des communautés de professeurs et d'étudiants ont commencé à se réunir pour se consacrer à l'acquisition et à la transmission du savoir.

L'historien de l'Antiquité que je suis s'efforce toujours de faire remonter l'origine de l'Université au-delà du Moyen Age, et plus particulièrement à Athènes, à Alexandrie et à Pergame. C'est à Athènes que Gorgias, Protagoras, Socrate, Platon ou Aristote ont transmis leur savoir à leurs élèves. Professeurs et étudiants se réunissaient dans des jardins ou dans des enclos sacrés. Platon fonda son école dans le bois des Muses et la voua au héros Akademos - d'où notre académie. Son plus grand disciple fut

Aristote, qui fonda à son tour une école rivale, que le philosophe appela «peripatos» ou promenade (philosophique, naturellement). Le lieu où fut fondée cette école était proche du sanctuaire d'Apollon Lykaios, d'où notre lycée. La tradition inaugurée par les grands philosophes athéniens s'est transportée dans les métropoles de la culture hellénistique, Alexandrie et Pergame, où philosophes, historiens, philologues, mathématiciens cultivaient et développaient le savoir accumulé depuis des siècles.

A la question: «Quelle est selon vous l'université idéale?», je réponds sans hésiter Athènes, Alexandrie, Pergame. Dire pourquoi est moins simple qu'il n'y paraît, car Socrate, l'un des enseignants les plus célèbres, a plutôt mal fini, puisqu'il a été condamné à boire la ciguë pour avoir «corrompu la jeunesse». Le métier de philosophe et de formateur n'était donc pas sans risques. Ajoutons que Socrate refusait de percevoir de l'argent de la part de ses élèves et qu'il reprochait aux sophistes, qu'il n'aimait pas et avec lesquels il ne voulait pas être confondu, de vendre leur savoir contre de l'argent.

Du point de vue de l'universitaire moderne, le paradis sur terre se trouverait à Alexandrie. Sous la haute protection de souverains éclairés, un ensemble de savants composé des meilleurs esprits du temps se livrait sans soucis matériels et dans la plus grande liberté à la réflexion sur les sciences. Le Musée et la Bibliothèque d'Alexandrie constituent une sorte de capitale du savoir, imitée par les souverains de Pergame qui, à leur tour, cherchèrent à créer des conditions de travail optimales pour les meilleurs esprits de leur temps.

Le Musée d'Alexandrie réunit des hommes de lettres et des savants: des mathématiciens, des géographes, des astronomes, des médecins, des critiques littéraires et grammairiens, qui éditaient les textes classiques. Les "pensionnaires" ou membres du Musée étaient somptueusement logés, bien nourris et ne payaient pas d'impôts. Ils étaient aidés par des serviteurs, qui leur permettaient de se vouer à leurs travaux sans aucune restriction ni entrave. Les botanistes disposaient d'un jardin botanique, les biologistes d'un zoo, les philologues d'une bibliothèque de plus de 120'000 volumes. Les agents des rois d'Egypte parcouraient le monde pour acheter - ou prendre de force - les livres les plus précieux. Ptolémée Evergète emprunta aux Athéniens l'exemplaire officiel du texte des trois tragiques grecs, dont les propriétaires n'acceptèrent de se défaire que moyennant une énorme caution. Ptolémée fit recopier le texte, mais il garda l'original et renvoya la copie, abandonnant la caution aux Athéniens.

Mais, dans ce paradis, les savants et les chercheurs, ceux que nous appellerions des «universitaires», se comportaient déjà d'une manière qui les caractérise aujourd'hui encore: ils ne cessaient de se disputer, ce qui leur vaudra quelques mots cruels, comme celui du philosophe sceptique Timon de Phlonte: «Dans la populeuse Égypte, on donne la pâtée à de nombreux gratte-papier, grands lecteurs de bouquins, qui se chamaillent à n'en plus finir dans la volière du Musée» (Athénée, I, 22).

L'Université moderne doit son organisation au modèle créé à Berlin en 1809 par Wilhelm von Humboldt. Ce dernier veille d'emblée à ce que le roi de Prusse fasse un don à son université, afin que l'autonomie et l'indépendance de l'institution soient garanties et qu'elle puisse apporter à l'État toute sa créativité. Professeurs et étudiants doivent se mettre au service de la science, non pas seulement de celle qui existe, mais surtout de la science nouvelle. Les étudiants sont libres de suivre ou non des cours. Leurs connaissances ne sont contrôlées que le jour où ils veulent bien se présenter à leurs examens finaux.

L'Université de la fin du XXe siècle a-t-elle encore des points communs avec les institutions de l'époque hellénistique et l'Université humboldtienne? On peut la caractériser de trois manières. En premier lieu, elle est une organisation de masse. Même si, en Suisse, quelque 12 à 15 pour cent d'une classe d'âge seulement peuvent prétendre à entrer dans une université, ce chiffre atteint le double ou même le triple dans les pays qui nous entourent. La seconde caractéristique de l'Université d'aujourd'hui est qu'elle doit prendre en compte les changements techniques et scientifiques qui, sans répit, touchent le monde actuel. Enfin, le troisième élément est l'importance primordiale de l'Université dans le monde d'aujourd'hui, puisqu'elle est responsable de former ses principaux usagers, les étudiants, à réfléchir de manière critique et à agir efficacement dans un univers dominé par la compétition.

Le paradoxe veut qu'aujourd'hui où la formation universitaire paraît de plus en plus indispensable, notamment dans un pays comme la Suisse, l'Université est exposée à des critiques plus nombreuses et plus diverses que jamais. A mesure qu'elle se popularise, que son passé mythique et élitiste s'éloigne, l'Université est en proie à des reproches de toutes sortes. En plus des difficultés que lui cause la diminution des moyens financiers disponibles, elle doit se soucier de son organisation, de son financement, de sa relève, de son image dans la société et de bien d'autres choses encore.

Tout cela est loin d'être totalement négatif: l'Université doit accepter qu'on doute de la qualité de la formation qu'elle propose et se soumettre à

des procédures d'évaluation. Elle doit se demander si la direction de l'institution par des professeurs de milice convient par les temps qui courent ou si une professionnalisation accrue des dirigeants, directeurs d'instituts, doyens et recteurs est nécessaire. Elle doit être à l'écoute de la société dans laquelle elle vit et au service de laquelle sa mission l'a placée. Ce sont là autant de défis stimulants pour elle et pour le monde académique tout entier.

Une chose est sûre: de toutes les institutions européennes héritées du passé, l'Université est la seule avec l'Église à avoir traversé les siècles sans coup férir. Même si elle est en quelque sorte victime de son succès, l'institution universitaire continue à offrir un lieu où par excellence peuvent s'épanouir en toute liberté la réflexion critique, la création et la transmission du savoir. C'est pourquoi l'Université reste à mes yeux un lieu idéal, une sorte de paradis sur terre.

REMISE DU PRIX DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

À M. CLAUDE NICOLLIER

ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE DUCREY, RECTEUR

Le 3 décembre 1992, le Sénat de l'Université, sur proposition du Rectorat, adoptait le règlement du prix de l'Université.

En son article 2, le règlement du prix dit ce qui suit: «Le Prix de l'Université de Lausanne est remis à une personnalité qui, par ses activités, ses travaux ou les services éminents qu'elle a rendus à l'Université de Lausanne, a honoré l'institution et contribué de manière notable à son rayonnement.»

Le Prix de l'Université est décerné cette année pour la première fois à M. Claude Nicollier. En conférant son prix à un tel lauréat, l'Université a délibérément situé son prix au niveau de ce récipiendaire, celui de l'exceptionnel et de l'unique. On peut dire que le candidat qui portera plus haut et plus loin que Claude Nicollier le nom de l'Université de Lausanne n'est sans doute pas encore né.

Mais sans doute vous demandez-vous en quoi consiste ce prix nouveau et inédit. Nous avons retenu une matière impérissable, le bronze. L'archéologue qui vous parle peut vous garantir ici que le bronze massif dure plus de trois mille ans au moins, expérience faite.

Les bronzes antiques qui nous sont parvenus sont évidemment des œuvres d'art. Nous devons donc rechercher un artiste dont la sculpture de bronze pourrait s'inscrire dans une aussi longue durée. Et tout naturellement, nous avons songé à Pierre Oulevay.

Pierre Oulevay, sculpteur vaudois puisqu'il est originaire de Bavois, a créé deux œuvres qui contribuent à la beauté et à l'harmonie du site universitaire de Dorigny: la première, propriété de la Banque Cantonale Vaudoise, intitulée «Intention d'envol», date de 1990 et est exposée dans le grand hall du BFSH 1. La seconde est la magnifique fontaine, "Rencontre ou trait d'union", qui embellit la liaison entre le BFSH 1 et le BFSH 2.

Pour le Prix de l'Université, Pierre Oulevay a créé un petit bronze, qu'il a appelé: «Tension-énergie». Il s'agit d'une œuvre coulée à la cire perdue, tirée à 10 exemplaires numérotés de 1 à 10 à partir d'un plâtre original. Tous sont signés par l'artiste. De son œuvre, l'artiste nous a dit ceci: «Les formes, en leurs divers éclats, ne sont certes pas suspendues dans une zone abstraite au-dessus de la terre, au-dessus de l'homme. Elles se mêlent à la vie d'où elles viennent, traduisant dans l'espace certains mouvements de l'esprit». Le Prix de l'Université doit, selon Pierre Oulevay, s'élancer vers le haut, aller au-delà des limites.

Nul n'est plus digne que Claude Nicollier de recevoir ce prix. Le diplôme porte l'inscription suivante:

Sur proposition du Rectorat, l'Université de Lausanne décerne le Prix de l'Université à Monsieur Claude Nicollier, licencié ès sciences de l'Université de Lausanne, docteur ès sciences de l'Université de Genève, avec la laudatio suivante:

«A l'astronaute et au savant qui a mis son talent au service de l'exploration de l'Univers».

REMISE DU PRIX DE L'ÉTAT DE BERNE
À GILBERT MUSY

Né en 1944, en Allemagne, d'un père allemand et d'une mère vaudoise, Gilbert Musy, qui vit actuellement aux Clées (VD), consacre depuis plus de trois lustres l'essentiel de ses activités à la traduction d'œuvres littéraires alémaniques de haute envergure.

C'est lui le traducteur-révéléateur d'un Hermann Burger, par exemple, un des écrivains suisses les plus troublants, les plus complexes de notre temps et dont l'originalité a secoué les critiques parisiens les plus blasés. C'est Musy aussi qui a fait connaître aux francophones le best-seller de Rosmarie Buri, "Grosse et bête". Avec ça, il a signé des transcriptions admirables de Friedrich Dürrenmatt soi-même ("Pour Vaclav Havel", 1990, Ed. Zoé); des textes d'Hugo Loetscher, d'E. Y. Meyer, d'Erica Pedretti, d'Urs Widmer, de Matthias Zschokke, ainsi que cinq œuvres de Robert Walser. Sans oublier les livres d'Arthur Honegger ("La redresse" et "La débattue"), qui furent ses premières amours de traducteur, respectivement en 1976 et en 1982. Ni ceux de Thomas Hürlimann, qui est probablement un des auteurs dramatiques les plus intéressants d'aujourd'hui.

Parallèlement à la trentaine d'ouvrages qu'il a traduits, avec talent et passion, en moins de vingt ans, Gilbert Musy est l'auteur de deux romans et de quelques pièces de théâtre écrits et conçus en français, qui lui ont valu, de la part des critiques de son pays, une bonne considération.

Mais sa vocation essentielle est la traduction. Attentif à la syntaxe, aux diableries stylistiques et au génie flou, imprécis, de cette Alémanie (à la fois trop proche et lointaine) qui fermente de l'autre côté de la Sarine, Musy n'a le sentiment véritable de créer que lorsqu'il traduit.

C'est pourquoi il lui a été d'ores et déjà décerné le troisième Prix de la traduction lémanique, en 1991. Avec ça, il multiplie ses activités dans des commissions littéraires, dont celle des Journées de Soleure, celles du

Groupe d'Olten, de la Société des traducteurs littéraires - qu'il préside actuellement. Autant d'occupations bénévoles qui le rendent heureux mais n'amélioreront jamais convenablement son train de vie: «Il ne faut pas s'imaginer, dit-il, que cette profession fasse partie des professions bien rémunérées. Si un cantonnier peut vivre de son travail, et il le peut, un traducteur littéraire peut vivre du sien.»

LAUDATIO:

«Au traducteur talentueux et passionné, pour sa contribution au rayonnement des lettres alémaniques dans les pays francophones».

N.B.: Le Prix de l'Etat de Berne a été institué il y a 28 ans par un don du Canton de Berne au Canton de Vaud «en souvenir de la journée cantonale bernoise de l'Exposition nationale suisse à Lausanne en 1964».

COLLATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

M. ALFRED BERCHTOLD

PRÉSENTÉ PAR M. DENIS MÜLLER,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Né en 1925 à Zurich, Monsieur Alfred Berchtold passe ses quinze premières années à Paris, dans le quartier de Montmartre. Il revient en Suisse en 1940 et passe sa maturité à Zurich. Il effectue des études de lettres à Genève, où il obtient le grade de Dr ès lettres. Il enseigne ensuite à l'Ecole supérieure de jeunes filles de cette ville, puis au Cycle d'orientation, à l'Ecole de bibliothécaires et à l'Institut des sciences de l'Education. Pendant près de 20 ans, il a été professeur d'histoire intellectuelle de la Suisse à la Faculté des lettres de l'Université de Genève. Il poursuit maintenant son activité enseignante à l'Université du troisième âge.

Monsieur Berchtold a été honoré des prix suivants: Gaspard Valette, Fondation Schiller, Jaegi, Oertli, Européen, SICPA

A côté de nombreux articles (touchant entre autres au Christianisme social en Suisse) et conférences, il a surtout publié deux ouvrages monumentaux

– «La Suisse romande au cap du XXe siècle», (Payot, 1963, réédité en 1965 et 1980).

– «Bâle et l'Europe», 2 vol. (Payot, 1990, réédité en 1991).

Dans son entreprise d'histoire intellectuelle, Alfred Berchtold ne manque jamais de mettre en évidence les enracinements religieux de notre culture et

les apports de la pensée protestante à son épanouissement. Il a en particulier très largement contribué à faire connaître les principaux auteurs de la tradition protestante romande aux XIX^e et XX^e siècles. Par ses recherches sur le rayonnement de Bâle, il a montré l'importance de la pensée réformée dans la formation de la civilisation européenne. Ce qui revient à situer la réflexion théologique dans l'horizon large de la culture en général et à attirer l'attention sur leurs constantes interactions.

Notre Faculté de théologie s'honore de compter A. Berchtold parmi ses docteurs. D'autres prix ont déjà largement souligné l'importance de son apport. Mais aucun n'a mis en évidence sa contribution à la connaissance de la pensée proprement religieuse. Faculté de théologie du plus grand canton de Suisse romande, de l'un de ceux, donc, qui ont largement bénéficié des investigations d'A. Berchtold, notre Faculté a toutes les raisons de lui décerner cet honneur.

LAUDATIO:

«A l'historien qui a montré les apports de la pensée religieuse à la formation des cultures romande et européenne».

M. PAUL DELBOUILLE

PRÉSENTÉ PAR M. JÖRG WINISTÖRFER,
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Paul Delbouille, né en 1933, est professeur ordinaire à l'Université de Liège depuis 1978. Il s'est d'abord acquis une réputation par ses travaux dans le domaine de la stylistique française et plus particulièrement de la phonostylistique. Les deux volumes intitulés «Poésie et sonorités», parus respectivement en 1961 et en 1984, témoignent de cet intérêt. Par la suite, il s'est orienté vers l'histoire littéraire des XVII^e et XVIII^e siècles; il consacre sa thèse de doctorat à l'«Adolphe» de Benjamin Constant, auteur qui continue de le fasciner par ses facettes multiples. De nombreuses recherches étendent l'enquête à tout le Groupe de Coppet et imposent notre lauréat comme le spécialiste des études constantiennes au sens le plus large. Enfin, toujours dans le domaine littéraire, Paul Delbouille se révèle amateur éclairé des romans de son compatriote et Lausannois d'élection Georges Simenon; il dirige le centre de ce nom à Liège.

A côté de ses activités scientifiques, Paul Delbouille a occupé et occupe toujours de nombreuses fonctions académiques, tant au sein de son université qu'au niveau national belge.

De par ses talents et qualifications multiples d'érudit, de fin connaisseur de la vie et de l'œuvre de Benjamin Constant, de patron et de gestionnaire expérimenté, Paul Delbouille était l'homme qu'il fallait pour diriger l'énor-

me entreprise que représente l'édition des quelque 45 volumes des œuvres complètes du célèbre auteur vaudois. C'est grâce à sa compétence, à son énergie et à son enthousiasme que les deux premiers tomes dans la série œuvres et la série Correspondance ont pu paraître récemment.

Le Canton de Vaud, son Université qui héberge l'Institut Benjamin Constant, sa Bibliothèque cantonale et universitaire qui conserve un des deux plus grands fonds d'archives consacrés à cet auteur, ont donc tout lieu d'être reconnaissants à Paul Delbouille, ami fidèle et généreux.

LAUDATIO:

«Au philologue, à l'éditeur des œuvres complètes de Benjamin Constant, à l'érudit dont les travaux sur cet illustre penseur font autorité».

M. FRANÇOIS BODART

PRÉSENTÉ PAR M. OLIVIER BLANC,

DOYEN DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Le professeur François Bodart est Belge, né à Bouge, province de Namur en 1937. Il effectue des études en sciences économiques et financières à l'Université de Liège, où il obtient en 1968 un doctorat dans le domaine de la recherche opérationnelle. Deux ans plus tard, après avoir été chargé de cours, il est nommé professeur ordinaire à la faculté des sciences économiques et sociales des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. Avec l'appui du recteur de l'époque, il fonde en 1970 l'Institut d'informatique, première faculté d'informatique en Belgique, qu'il va diriger pendant plusieurs années. Dans le même temps, il persuade les autorités universitaires et politiques de créer une société d'informatique au service des administrations communales.

Il poursuit une brillante carrière d'enseignant au plus haut niveau avec comme axes principaux la conception des systèmes d'information et les systèmes d'aide à la décision. Figure de proue dans ces domaines, il sera appelé comme professeur invité ou visiteur dans de nombreuses institutions universitaires, dont nous retenons particulièrement l'Institut de Programmation de l'Université de Paris I, la London School of Economics, les Universités du Colorado à Boulder et du Michigan à Ann Arbor, ainsi que l'Université de Genève. Et nous avons eu le privilège d'avoir le profes-

seur Bodart comme professeur invité à l'Institut INFORGE de l'Ecole des HEC durant l'année universitaire 1992-1993. Aux éminentes qualités d'enseignant, le professeur Bodart ajoute celles de formateur des forces de relève académique et c'est de son équipe de recherche à Namur dont sont issus de nombreux chercheurs et jeunes professeurs aujourd'hui en activité dans plusieurs universités européennes et américaines.

Personnalité de réflexion et d'action, le professeur Bodart sera également appelé comme expert et conseiller scientifique par de nombreuses organisations nationales ou internationales. Parmi elles, nous retenons l'OCDE dans le cadre du programme d'action et de coopération «Stratégies et insitutions pour la gestion des technologies de l'information dans l'administration publique», la CEE pour les projets ESPRIT 1 et ESPRIT 2 dans le domaine des technologies de l'information. Expert également auprès du Gouvernement belge dans le cadre de la politique d'utilisation des technologies par l'Administration publique, le professeur Bodart a été chargé de l'établissement du schéma directeur informatique du Gouvernement belge.

Enfin, la qualité de chercheur de haut niveau de François Bodart est illustrée non seulement par son appartenance à de nombreuses sociétés savantes, mais également par la responsabilité de grands projets de recherche. Nous pouvons citer à titre d'exemple celui lancé en collaboration avec l'Université du Michigan dans le domaine de la conception assistée par ordinateur des systèmes d'information, projet qui s'est traduit par la publication de nombreux ouvrages faisant référence dans le domaine et par la mise sur le marché d'un des premiers ateliers de génie logiciel en Europe. Depuis le milieu des années quatre-vingt, Francois Bodart développe, dans le cadre des systèmes d'information et d'aide à la décision, des recherches de pointe sur l'ergonomie des dialogues entre l'homme et la machine, sur la modélisation de situations décisionnelles et sur le poste de travail informatique du cadre supérieur.

Le titre de Docteur Honoris Causa que notre Université confère aujourd'hui au professeur François Bodart est un témoignage de notre grande estime et de notre reconnaissance pour ses enseignements, ses travaux scientifiques et ses contributions: source d'inspiration féconde et originale pour le développement du génie logiciel moderne.

LAUDATIO:

«A l'informaticien et gestionnaire, au pionnier du génie logiciel, à l'artisan de la collaboration entre les Universités de Lausanne et de Namur».

M. FRANÇOIS L'EPLATTENIER

PRÉSENTÉ PAR M. HENRI JORIS,

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

François L'Eplattenier, originaire de Geneveys sur Coffrane dans le Canton de Neuchâtel, est né le 24 janvier 1939. Il fréquenta le Collège classique et le Gymnase de Neuchâtel et étudia la chimie à l'Ecole Polytechnique de Zurich, où il obtint en 1961 le diplôme d'ingénieur-chimiste. Ses recherches sur les complexes métalliques à activité biologique, menées sous la direction du professeur Schwarzenbach, lui valurent en 1964 le titre de docteur ès Sciences techniques de l'Ecole Polytechnique de Zurich.

Les années 1965 et 1966 le virent comme postdoctorant à l'Illinois Institute of Technology de Chicago, auprès du professeur Martell. Après son retour en Suisse, Monsieur L'Eplattenier entre dans les laboratoires de recherche de l'entreprise américaine Cyanamide à Genève, où il travailla dans les domaines de la synthèse et de la réactivité des carbonyles métalliques. En 1970 il devint chimiste de recherche chez Geigy à Bâle, dans le domaine des nouveaux pigments métallifères. Le groupe Ciba-Geigy lui confie en 1977 la direction des laboratoires centraux de recherche, et en 1981 la direction de la recherche de la Division matières plastiques et additifs. En 1988 il est nommé directeur du groupe Ciba-Geigy.

Depuis 1969, François L'Eplattenier donne à l'Université de Neuchâtel

des cours sur la chimie organométallique et l'analyse homogène. En 1988, il y fut nommé professeur associé, au Département de chimie organique.

Les liens qu'il noua avec la chimie des Hautes Ecoles lausannoises, en tant que membre du conseil des Ecoles Polytechniques Fédérales, et en tant que membre du Conseil de la recherche du Fonds National Suisse, lui permirent d'encourager et de faciliter l'interaction entre le monde universitaire et celui de l'industrie, indispensable à l'épanouissement de la recherche chimique contemporaine. Convaincu de la valeur et de la nécessité de la recherche fondamentale dans les Hautes Ecoles, il fut tout au long de ses mandats un soutien inestimable de la chimie lausannoise, contribuant ainsi à son renom et à son rayonnement. L'Université de Lausanne, consciente de tout ce qu'elle lui doit, tient à honorer aujourd'hui François L'Eplattenier.

LAUDATIO:

«Au chercheur et à l'industriel œuvrant à la promotion de la recherche scientifique et à la collaboration entre les Hautes Ecoles et l'industrie chimique».

PAROLES DE REMERCIEMENT DE M. ALFRED BERCHTOLD

Permettez-moi de dire d'emblée à Monsieur le Doyen Müller combien m'ont touché l'initiative de sa Faculté et les paroles qu'il vient de prononcer. Si je me trouvais seul en face de lui et de ses collègues, que de rencontres j'aurais à évoquer, étalées tout au long de ma vie, avec les témoins de la pensée protestante d'hier et d'aujourd'hui en ce Pays de Vaud. Mais je ne suis qu'un quart du quatuor - je ne dis pas du quarteron - de nouveaux docteurs qui, par ma voix, remercient pour ces délicieuses collations.

Oui, Monsieur le Recteur, Messieurs les Doyens, grâce à vous, tous les quatre nous formons pour quelques instants comme une petite et heureuse communauté de destin, alors que, venus d'horizons différents, ayant bénéficié de formations diverses, le mode de fonctionnement de nos cerveaux ne rend pas forcément chacun de nous capable de pénétrer au cœur du domaine de l'autre. Il faut accepter ses limites et se réjouir de la complémentarité des intelligences.

Il est une autre complémentarité manifestée ici, celle des régions de notre Europe. Nous ne sommes pas les hommes d'un seul site; le lieu de notre activité actuelle est lié à bien d'autres lieux, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de nos pays respectifs. A côté de l'Europe politique, il y a l'Europe des échanges intellectuels et spirituels, échanges revigorants, indispensables. Chaque nation, tour à tour, doit reconnaître: «Qu'as-tu que tu n'aies reçu?» Dans ces échanges, dans ces dons réciproques, les petits pays ont leur rôle à jouer.

Nous voici donc comme dans un «double» de tennis: deux joueurs belges et deux joueurs suisses. Et cette rencontre en rappelle bien d'autres entre nos deux pays. Je me garderai de vous en infliger la liste. Mais l'épouse de Calvin, Idelette de Bure, n'est-elle pas originaire de Liège? Parmi d'autres familles venues au XVIe et au XVIIe siècle de Brabant ou des Flandres,

figure celle, prestigieuse, des Bernoulli. Périphe inverse: le fils et le petit-fils du pasteur genevois Salomon Anspach (réfugié momentanément en Belgique à la fin du XVIII^e siècle en raison de troubles politiques dans sa ville natale) allaient devenir respectivement gouverneur de la Banque de Belgique et bourgmestre de Bruxelles. Une grande artère bruxelloise porte leur nom.

A la veille de la Première Guerre mondiale, le roi Albert I^{er} assistait incognito à la création du «Tell» de Morax dans la grange de Mézières. Il aurait dit plus tard qu'à plus d'une reprise, au cours des années terribles, le souvenir de ce «Tell» avait ravivé en lui le courage. Son petit-fils Baudoin, on le sait, devait être l'élève du Collège de Genève.

A l'heure où nous fêtons Claude Nicollier, comment ne pas rappeler que le Fonds National de la Recherche scientifique de Belgique permit à son Auguste prédécesseur, le professeur Piccard, Vaudois né à Bâle et établi à Bruxelles, de s'élever dans la stratosphère. Dans un autre domaine, rappelons tout ce qu'a représenté la rencontre, l'amitié des grands peintres expressionnistes belges pour Géo Augsbourg, artiste si fortement enraciné dans le terroir vaudois, en dépit de ses longs séjours hors du pays.

Autre point de contact: l'activité de tant de pasteurs romands au cœur minier du Borinage. L'un d'eux en ramena un document émouvant, dans lequel j'ai eu l'occasion de me plonger: le psautier annoté de Vincent Van Gogh, alors évangéliste.

Il faut conclure. Il est un combat semblable, toujours recommencé, mené par l'habitant du Haut Pays et celui du Plat Pays contre les éléments. Un «quand même» opposé à ce qui pouvait sembler une fatalité. Lutte toujours à reprendre, comme aujourd'hui celle de l'Europe qui se cherche, celle de nos sociétés industrialisées contre tant de fléaux trop présents à nos esprits pour que j'aie à les nommer.

Le «quand même» du vigneron, du montagnard de Ramuz fait écho au «quand même» des ancêtres flamands évoqués par le poète Emile Verhaeren, au «quand même» de son inoubliable Passeur d'eau, dont les rames cassèrent après des heures d'effort apparemment vains. Mais (je cite!)

*Mais le tenace et vieux passeur
Garda tout de même pour Dieu sait quand
Le roseau vert entre les dents.*

Le vert d'une espérance obstinée et agissante.

PRIX DÉCERNÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

Prix de la Ville de Lausanne

Mme Brigitte Deguin, docteure ès sciences chimiques

Pour ses travaux novateurs dans le domaine de la synthèse organique.

Prix de la Société Académique Vaudoise

avec la mention «Lauréat de l'Université»

M. Vincent Serneels, géologue diplômé, docteur ès sciences

Au chercheur qui, préparant sa thèse sur la sidérurgie ancienne en Suisse dans un esprit d'authentique interdisciplinarité, a su lier les sciences exactes et naturelles aux sciences humaines en appliquant les méthodes rigoureuses de la minéralogie moderne à l'histoire de notre pays.

Prix Brunner

avec la mention «Lauréat de l'Université»

M. Philippe Gallay, docteur ès sciences

Pour sa contribution à la compréhension des mécanismes d'action de l'endotoxine, une substance critique dans le développement du choc septique chez l'homme.

Prix Edouard Fleuret «extraordinaire»

avec la mention «Lauréate de l'Université»

Mme Marie-Ange Valazza Tricarico, docteure en droit

Pour sa thèse «Le régime des biens entre époux dans les pays romands au moyen âge. Comparaison des droits vaudois, genevois, fribourgeois et neuchâtelois (XIIIe-XVIe siècle)».

*Prix François Hauser**avec la mention «Lauréate de l'Université»**Mme Brigitta Studer, docteure ès sciences politiques**Pour la nouveauté des informations tirées des archives moscovites et leur mise en valeur dans sa thèse «Un parti sous influence - le Parti communiste suisse, une section de l'Internationale, 1931 à 1939».**Prix du Professeur Walther Hug**Mme Marie-Ange Valazza Tricarico, docteure en droit**Pour sa thèse «Le régime des biens entre époux dans les pays romands au moyen âge. Comparaison des droits vaudois, genevois, fribourgeois et neuchâtelois (XIIIe-XVIe siècle)».**Prix de «La Suisse» Assurances**avec la mention «Lauréat de l'Université»**M. Antonio Cunha, docteur en sciences économiques**Pour l'excellence de sa thèse de doctorat «Développement territorial, régions et centralité urbaine: le cas de la Suisse».*

**PRIX DISTRIBUÉS LORS DES SÉANCES
DES FACULTÉS ET ÉCOLES**

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Docteur Emile Duboux

M. Yvan Bourquin, licencié ès lettres et diplômé en sciences bibliques
Pour l'excellente qualité de son diplôme de spécialisation en Nouveau Testament.

Prix de Faculté

M. Olivier Bangerter, licencié en théologie
Pour la qualité et l'originalité de son mémoire de licence sur Zwingli et la guerre.

M. Timothée Reymond, licencié en théologie
Pour la haute qualité de son mémoire en sciences des religions.

FACULTÉ DE DROIT

Prix de la Banque Populaire Suisse Lausanne

Mme Marie-Gisèle Zoss, licenciée en droit
Pour les excellents résultats obtenus lors de ses examens finals.

Prix Bippert

M. Franco del Pero, docteur en droit

Pour sa thèse «La prescription pénale. Histoire - notions générales - durée des délais relatifs et absolus de prescription de l'action pénale et de la peine».

M. Joël Krieger, licencié en droit

Pour sa thèse «Le Code de procédure civile vaudois de 1847. Du dogmatisme révolutionnaire au pragmatisme judiciaire».

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Yvan Roger Gillard, docteur en droit

Pour sa thèse «Banque, consolidation et fonds propres en droit suisse et européen et selon les principes du Comité de Bâle».

M. Christian Marquis, docteur en droit

Pour sa thèse «Le contrat de courtage immobilier et le salaire du courtier».

Prix du Crédit Suisse Lausanne

Mme Eliane Débaz, licenciée en droit

Pour les excellents résultats obtenus lors de ses examens finals.

Prix Edouard Fleuret «annuel»

M. Alex Dépraz, étudiant

Pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première série.

M. Edgar Philippin, étudiant

Pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première série.

Prix du Professeur Otto Riese

M. Jacques Buhler, docteur en droit

Pour sa thèse «Le droit d'exception de l'Etat. Etude des droits publics allemand et suisse de 1871 à nos jours».

Prix de «La Suisse» Assurances

M. Boris Heinzer, étudiant

Pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première, deuxième et troisième séries.

Prix de Faculté

M. Christophe Fischer, docteur en droit

Pour sa thèse «La responsabilité internationale de l'Etat pour les comportements ultra vires de ses organes».

M. Michel Jaccard, licencié en droit

Pour les excellents résultats obtenus tout au long de ses études.

M. Frank Meister, docteur en droit

Pour sa thèse «L'autorité de poursuite et le classement pour des raisons d'opportunité en procédure pénale. Etude des droits français, allemand et suisse (droit fédéral et droit vaudois)».

Mme Erica Riva, licenciée en droit

Pour les excellents résultats obtenus tout au long de ses études.

M. François Roux, docteur en droit

Pour sa thèse «L'introduction du registre foncier fédéral dans les cantons romands».

INSTITUT DE POLICE SCIENTIFIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

Prix Lumichem

Mme Sophie Neyroud, licenciée en sciences forensiques

Pour l'excellence et la qualité de ses travaux de séminaires.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Société Dante Alighieri

Mme Maura Bentoglio Chiodoni, licenciée ès lettres

Pour sa remarquable édition critique des *Rime di Terino de Castelfiorentino* selon les principes les plus éprouvés de la philologie et un sens aigu du fait littéraire, pour la maturité scientifique de la contribution, ainsi que l'élégance de l'écriture.

Prix Docteur Frédéric Nessler

Mme Lorenza Mondada, doctor designatus

Pour la rigueur et la profondeur de l'analyse mise en œuvre, l'originalité de sa démarche et l'ambition interdisciplinaire de son projet.

Prix de philosophie William Rivier

M. Claude Duverney, docteur ès lettres de l'Université de Genève

Pour la grande rigueur technique de ses recherches, lesquelles contribuent à l'avancement des études sur Kant, et tout particulièrement à la compréhension de l'épistémologie de cet auteur.

M. Hugues Poltier, doctor designatus

Pour la clarification qu'il a apportée, à partir de l'analyse de *La pensée du politique* de Paul Lefort, quant aux principes de la démocratie contemporaine, pour sa lucidité et son audace philosophique à ce sujet, ainsi que pour la faculté d'intégration et de reconstruction dont il a fait preuve à l'égard de son matériau initial.

Prix de Faculté

Mme Violaine Chauvet, licenciée ès lettres

A la pionnière de la coordination romande, auteur de brillantes études d'égyptologie, branche principale, à l'Université de Genève.

M. Fabio Dal Busco, licencié ès lettres

Pour la qualité de ses études et pour son mémoire sur Giuseppe Berto, dans lequel il a fait preuve de rigueur et d'esprit critique.

M. Alexandre Dauge, licencié ès lettres

Pour la maîtrise méthodologique, la clarté démonstrative et la vive érudition d'un travail qui explore de manière neuve et riche la dimension autobiographique de l'œuvre de Claude Simon.

M. Lukas Erne, licencié ès lettres

Pour l'excellence de ses études, son esprit d'initiative, l'originalité et l'ambition de son travail sur Shakespeare qui a jeté un nouvel éclairage sur l'histoire de l'espace théâtral populaire élisabéthain.

Mme Laure Gavin, licenciée ès lettres

Pour la minutie de sa description des transports publics ferroviaires dans la Broye, la maîtrise des instruments d'analyse et l'engagement social de son auteur.

M. Thierry Luginbühl, licencié ès lettres

Pour la qualité et l'originalité méthodologique de son mémoire «Etude diachronique d'un phénomène céramologique: Les imitations de terre sigillée mises au jour lors des fouilles récentes de Vidy-Sagrave», où les données quantitatives (plus de 90'000 tessons), parfaitement maîtrisées, restent constamment au service de l'histoire socio-économique de la Lousonna antique.

M. Jérôme Meizoz, licencié ès lettres

Pour son étude intelligente et subtile de l'œuvre romanesque de Jean-Marc Lovay qui défie la logique cartésienne, la syntaxe classique et l'énonciation traditionnelle.

Mme Martine Ostorero, licenciée ès lettres

Pour avoir réussi - avec constance, intelligence et rigueur - à découvrir et à démonter les mécanismes d'une des plus anciennes chasses de sorciers et sorcières.

Mme Anne Revaz, licenciée ès lettres

Pour les capacités d'analyses, les dons diplomatiques et la fermeté de caractère dont elle a fait preuve dans la perception et la gestion des instabilités en région montagneuse.

M. Ola Söderström, doctor designatus

Pour sa thèse «Les métamorphoses du patrimoine. Formes de conservation du construit et urbanité», contribution d'une qualité exceptionnelle et particulièrement pertinente à la rencontre de la géographie humaine et de la philosophie de la communication.

Mme Anne Troquet, licenciée ès lettres

Pour un mémoire de licence dont la démarche originale, la rigueur scientifique et l'élégance stylistique ont abouti à une œuvre d'une grande harmonie.

M. Michel Vanni, licencié ès lettres

Pour la rigueur et la précision de l'esprit critique dont il a fait preuve dans son mémoire sur Emmanuel Lévinas: pour l'ingéniosité de sa méthode et la force prospective de sa recherche.

M. Claude Welscher, licencié ès lettres

Pour sa sensibilité aux enjeux éthiques les plus brûlants de la pensée contemporaine, et pour la profondeur de sa démarche qui allie la sympathie envers la condition humaine universelle à un sens aigu de l'altérité irréductible de la personne.

ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE

Prix de l'Ecole de français moderne

Mme Cornelia Kauhs-Rochat, diplômée EFM

Pour la qualité de ses études et l'originalité des travaux qu'elle a présentés.

Mme Kathrin Paeth, diplômée EFM

Pour la qualité de ses études et l'enthousiasme qu'elle a constamment manifesté dans son travail.

Prix des sports

M. Guillermo Martinez, étudiant EFM

Pour son engagement dans le sport universitaire, son rayonnement, son fair-play et son attitude exemplaire en tant que joueur de volleyball de haut niveau.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne «sciences humaines»

Mme Marilène Vuille, maîtrise ès sciences sociales

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise ès sciences sociales «De la douleur de l'accouchement: essai de déconstruction d'une évidence construite».

Prix de la Commune d'Ecublens

Mme Béatrice Salla, licenciée ès sciences politiques

Pour l'excellence de son mémoire de licence ès sciences politiques «L'engagement politique du surréalisme français entre 1924 et 1935: logique et ambiguïtés».

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Mme Magdalena Rosende, licenciée en sociologie et anthropologie

Pour l'excellence de son mémoire de licence en sociologie et anthropologie «A propos de la ségrégation professionnelle: étude sociologique du travail féminin auprès de l'administration cantonale vaudoise».

Prix Constantin Valiadis des amitiés gréco-suisse

M. Evangelos Pteroudis, maîtrise en science politique

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise en science politique «Les théories migratoires: une approche par les rapports de pouvoir».

Prix de Faculté

M. Adrian Andreas Bangerter, licencié en psychologie

Pour ses excellents résultats de licence en psychologie.

M. Roland Capel, docteur en psychologie

Pour l'excellence de sa thèse de doctorat en psychologie «Etude longitudinale du projet professionnel de filles et de garçons de niveau secondaire: l'approche par le souvenir».

Mme Evelyne Dumartheray, diplômée en psychologie

Pour l'excellence de son mémoire de diplôme en psychologie «Les représentations de la personne âgée: quelques réflexions sur la démence».

M. Didier Erard, maîtrise en science politique

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise en science politique «L'Hebdo: une médiation du politique».

Mme Florence Galland, maîtrise ès sciences sociales

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise ès sciences sociales «A la recherche d'un nouvel équilibre: représentations de la maladie et de la santé dans la médecine homéopathique».

M. Daniel Kubler, maîtrise en science politique

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise en science politique «L'Etat face à la toxicomanie: action publique et contrat social: étude à propos de la mise en œuvre des projets de remise contrôlée de stupéfiants».

Mme Séverine Rey, maîtrise ès sciences sociales

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise ès sciences sociales «La catégorie du «genre» en anthropologie: émergence et construction discursive».

M. Vincent Risse, licencié en psychologie

Pour ses excellents résultats de licence en psychologie.

Mme Isabelle Vez, maîtrise ès sciences sociales

Pour l'excellence de son mémoire de maîtrise ès sciences sociales «Problématique des Sans-Abri: désaffiliation et représentations sociales».

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix de l'Association suisse pour les Nations Unies

M. Bernhard Robert Gerth, magister artium

Pour l'excellence de son mémoire sur les implications politiques de l'utilisation des réseaux longues distances «Politische Funktionskriterien

und Anwendungsbereiche von Weitverkehrsnetzwerken, dargestellt am Beispiel des United Nations International Emergency Networks (UNIE-NET)».

Prix de l'Association des diplômés de l'École des hautes études commerciales

M. Giovanni Pagani, étudiant

Pour le meilleur résultat en fin de première année.

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

M. Roland Pfyffer, diplômé MBA

Pour la qualité de ses résultats au diplôme MBA.

Mme Maria Swierkosz, diplômée MBA

Pour la qualité de ses résultats au diplôme MBA.

Prix Daniel Barrillier

M. Philippe Baumann, étudiant

Pour le deuxième meilleur résultat en fin de première année.

Prix Charles Jean Burnens

M. Michael Sabbatini, licencié en sciences économiques, mention "Economie politique"

Pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix du Centenaire de la Chambre France-Suisse du Commerce et de l'Industrie

M. Pascal Dutheil de la Rochère, licencié et diplômé MIM

Pour ses études de licence remarquables, les qualités scientifiques, professionnelles et personnelles qu'il a révélées au cours de ses études post-grades en gestion internationales MIM et son profil de personnalité de premier plan.

Prix de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

M. Lubin Jesus Alvarez Pava, diplômé MBA

Pour la qualité de son travail dans le cadre d'un projet de consultance.

M. Michel Gonin, diplômé MBA

Pour la qualité de son travail dans le cadre d'un projet de consultance.

M. Roland Pfyffer, diplômé MBA

Pour la qualité de son travail dans le cadre d'un projet de consultance.

M. Cédric Tille, licencié et diplômé postgrade en Economie politique

Pour ses excellents résultats au diplôme postgrade en Economie politique.

Prix Gustave-Louis Chapuis

M. Olivier Musy, étudiant

Pour le meilleur résultat en fin de deuxième année.

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Dominique Moser, licencié en sciences économiques, mention «Gestion de l'entreprise»

Pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix du Professeur Jean Golay

M. Vincent Duc, licencié en sciences économiques, mention «Gestion de l'entreprise»

Pour la qualité de ses résultats de licence.

M. Antoine Martin, licencié en sciences économiques, mention «Economie politique»

Pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix OFISA

Mme Sylvie Enderli, licenciée en sciences économiques, mention «Gestion de l'entreprise»

Pour la qualité exceptionnelle de ses résultats en comptabilité.

M. Gilles Grin, licencié en sciences économiques, mention «Gestion de l'entreprise»

Pour la qualité exceptionnelle de ses résultats en comptabilité.

Prix de solidarité confédérale

M. Gilles Grin, licencié en sciences économiques, mention «Gestion de l'entreprise»

Pour l'excellence de ses résultats de licence.

Prix d'Ecole

M. Michael Bloch, diplômé postgrade en informatique et organisation
Pour la qualité de ses résultats au diplôme postgrade en informatique et organisation.

M. Philippe Fontana, docteur en sciences économiques
Pour la qualité de sa thèse de doctorat.

M. Sylvain Huot, diplômé postgrade en gestion internationale
Pour la qualité de ses résultats au diplôme postgrade en gestion internationale.

M. Daniel Schoch, diplômé postgrade en gestion internationale
Pour la qualité de ses résultats au diplôme postgrade en gestion internationale.

M. Claude Stricker, docteur en sciences économiques
Pour la qualité de sa thèse de doctorat.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix CIBA-GEIGY

M. Romano Dorta, diplômé en chimie
Pour l'excellence de son travail de diplôme «Réactions de couplage carbone-carbone par des complexes du vanadium divalent».

Prix Louis Pelet

M. Sylvain Vauthey, étudiant en chimie

Pour avoir obtenu l'une des deux meilleures moyennes dans les branches chimiques des deux examens propédeutiques du diplôme de chimiste.

Prix de Faculté

M. Philippe Calame, étudiant en mathématiques

Pour l'encourager à poursuivre des études remarquablement commencées.

M. Yuanwei Chen, docteur ès sciences

Pour son excellente thèse de doctorat «The Total Synthesis of Imino-octitols and Pentahydroxyindolizidines».

Mme Juliette Fivaz, diplômée en biologie

Pour les excellentes notes qu'elle a obtenues à ses examens de diplôme de biologiste.

M. Thierry Heeb, diplômé en mathématiques

Pour l'ensemble de ses études et plus particulièrement pour les résultats obtenus dans les branches mathématiques.

Mme Nathalie Jotterand, diplômée en chimie

Pour son excellent travail de diplôme de chimie «Stéréosélectivité des époxydations du bicyclo[2.2.2]oct-5-ène-2-endo-3-endo-dicarboxylate de diméthyle», qui révèle de hautes aptitudes à la recherche.

M. Nicolas Leros, diplômé en physique

Pour l'excellence de son travail de diplôme.

M. Luis O'Dogherty, docteur ès sciences

Pour sa remarquable contribution à la systématique et à la biochronologie des radiolaires.

M. Jean-Claude Vannay, docteur ès sciences

Pour sa brillante étude structurale de l'Himalaya occidental.

Mme Mariette Vogelezang, étudiante en biologie

Pour les excellentes moyennes générale et des branches biologiques qu'elle a obtenues au premier examen propédeutique de biologie.

M. Sylvain Wolf, diplômé en physique

Pour l'excellence de son travail de diplôme.

ÉCOLE DE PHARMACIE

Prix d'Ecole

M. Catherine Berset, pharmacienne diplômée de la Confédération
Pour l'excellence de ses études et de ses examens.

M. Sophie Wolfer, pharmacienne diplômée de la Confédération
Pour sa constance dans ses études et pour les excellents résultats obtenus
à l'examen final.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Gabriel Baud

M. Robert-Alain Münger, docteur en médecine
Pour l'excellence de sa thèse «Correlations of glycogen synthase and phosphorylase activities with glycogen concentration in human muscle biopsies. Evidence for a double feed-back mechanism regulating glycogen synthesis and breakdown».

Prix du Professeur Docteur Combe

Mme Anelia Bueva, docteure en médecine
Pour l'excellence de sa thèse «Renal function in preterm neonates».

Prix Samuel Cruchaud

Mme Yvette Barbier, docteure en médecine
Au médecin interniste qui s'est signalée d'une part par ses hautes compétences professionnelles, d'autre part et surtout par son dévouement, sa disponibilité envers ses patients et ses qualités d'âme.

Prix Marc Dufour

Mme Danila Valmori, docteure ès sciences

Pour l'excellence de sa thèse «Structural and functional properties of tetanus toxin universal T cell epitopes».

Prix Docteur Suzanne Picot-Roux

M. Frédéric Assal, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Analyse structurale et fonctionnelle de la plasticité corticale au cours du développement».

Bourse Docteur Jacques Roux

M. Pierre-Yves Zambelli, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Conception d'un logiciel informatique pour l'étude prospective des prothèses totales du genou».

Prix Marie-Danielle Subilia

Mme et M. Alexandra et Cristian Antonescu, étudiants en médecine

Aux étudiants qui ont su faire preuve de courage et de détermination, pour s'adapter à des changements existentiels importants et mener à bien des études de médecine dans des conditions difficiles.

Prix de Faculté

Mme Sylvia Bonanomi Schumacher, docteure en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Simplified monitoring of superovulation using the gonadotropin-releasing hormone agonist/human menopausal gonadotropin short protocol in *in vitro* fertilization cycles».

M. Patrick Della Bianca, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Lack of metabolic and behavioural adaptations in rural Gambian men with low body mass index».

M. Nicolas Dolivo, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Facteurs de défenses cellulaires et humorales et péritonite chez des patients en insuffisance rénale terminale traités par dialyse péritonéale».

M. Jean Dudler, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «C-Reactive Protein, Serum Amyloid A Protein and Interleukin-6 after Lumbar Spine Surgery».

M. Christophe Hugonnet, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Etude neurophysiologique de l'impuissance chez l'homme».

Mme Simone Hunziker, docteure en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «L'examen clinique en gynécologie». Film vidéo.

Mme Jacqueline Landolt, docteure en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Angioplastie Coronaire Transluminale Percutanée. Etude rétrospective de l'expérience lausannoise, depuis ses débuts en 1978 jusqu'en 1988: les mille premiers patients. Création du registre lausannois d'angioplastie».

M. Lars Simon Reiter, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «The Role of the Urokinase Receptor in Extracellular Matrix Degradation by HT29 Human Colon Carcinoma Cells».

Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, docteure en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Apport de la fraction d'excrétion du lithium trace dans le diagnostic différentiel de l'insuffisance rénale aiguë».

M. Giuseppe Stragliotto, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Biodistribution and Pharmacokinetics of Boron-Sulphydryl for Boron Neutron Capture Therapy in Patients with Intracranial Tumors».

M. Damien Tagan, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Un outil informatique d'aide à l'enseignement et à l'utilisation du cathétérisme cardiaque droit en soins intensifs».

M. Yi Zhu, docteur en médecine

Pour l'excellence de sa thèse «Simultaneous assay for three types of TSH-receptor antibody activities using FRTL-5 cells in patients with thyroid diseases».

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Fascicule I — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise. 24 janvier 1948. Louis Junod, Considérations sur la Révolution vaudoise. Jean-Charles Biaudet, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.

Fascicule II — Soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole de pharmacie. 30 mai 1948. André Girardet, Notice historique sur l'Ecole de pharmacie.

Fascicule III — Inauguration du portrait de Léon Walras. 24 avril 1948. Léon Walras à Lausanne.

Fascicule IV — Discours prononcé à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de Recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.

Fascicule V — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848. Jean-Charles Biaudet, Les origines de la Constitution fédérale de 1948. Marcel Bridel, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.

Fascicule VI — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz. Constantin Regamey, Adam Mickiewicz, homme et poète.

Fascicule VII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.

Fascicule VIII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur.

Fascicule IX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ch. Ruthgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Sreiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.

Fascicule X — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.

Fascicule XI — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. 1853-1953.

Fascicule XII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Tailens, M. Vulliet, G. Tierry, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.

Fascicule XIII — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.

Fascicule XIV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.

Fascicule XV — Médaille Gonin.

Fascicule XVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1er décembre 1955.

Fascicule XVII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.

Fascicule XVIII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.

Fascicule XIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.

Fascicule XX — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.

Fascicule XXI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jequier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.

Fascicule XXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

Fascicule XXIII — Cinquantenaire de l'École des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.

Fascicule XXIV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosonday, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.

Fascicule XXV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.

Fascicule XXVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bol et Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Darelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini, R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.

Fascicule XXVII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.

Fascicule XXVIII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.

Fascicule XXIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.

Fascicule XXX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.

Fascicule XXXI — Médaille Gonin (1958-1966).

Fascicule XXXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.

Fascicule XXXIII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schaller, G. Peters, J. Béranger, E. Woodtli, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.

Fascicule XXXIV — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amsler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.

Fascicule XXXV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guénin, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnuevo, A. Delessert, P. Goetschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.

Fascicule XXXVI — Médaille Gonin (1970).

Fascicule XXXVII — Dies academicus 1971 Inauguration du Collège propédeutique de la faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.

Fascicule XXXVIII — Dies academicus 1970 — Prix et concours.

Fascicule XXXIX — Dies academicus 1972.

Fascicule XL — Centenaire de l'Ecole de pharmacie.

Fascicule XLI — Dies academicus 1973 — Prix et concours.

Fascicule XLII — Inauguration du bâtiment des Sciences physiques, le 14 février 1974.

Fascicule XLIII — Dies academicus 1974 — Prix et concours.

Fascicule XLIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Francois Jacob, le 5 décembre 1974.

Fascicule XLV — Médaille Gonin (1975).

Fascicule XLVI — Dies academicus 1975 — Prix et concours.

Fascicule XLVII — Dies academicus 1976 — Prix et concours.

Fascicule XLVIII — Dies academicus 1977 — Prix et concours.

Fascicule XLIX — Médaille Gonin (1978).

Fascicule L — Dies academicus 1978 — Prix et concours.

Fascicule LI — Dies academicus 1979.

Fascicule LII — Dies academicus 1980 — Prix et concours.

Fascicule LIII — Cours général public 1980-1981: «La parole».

Fascicule LIV — Dies academicus 1981 — Prix et concours.

Fascicule LV — Médaille Gonin (1982).

Fascicule LVI — Cours général public 1981: «Visages de l'informatique».

Fascicule LVII — Dies academicus 1982 — Prix et concours.

Fascicule LVIII — Inauguration du buste de Constantin Regamey, le 19 mai 1983.

Fascicule LIX — Inauguration à Dorigny: Bâtiment central, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, Bâtiment de biologie et Ferme de Dorigny, le 7 septembre 1983.

Fascicule LX — Cours général public 1982-1983: «L'homme face à son histoire».

Fascicule LXI — Dies academicus 1983 — Prix et concours.

Fascicule LXII — Cours général public 1983-1984: «L'homme dans la ville».

Fascicule LXIII — Dies academicus 1984 — Prix et concours.

Fascicule LXIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. Jean-Claude Pont, le 29 novembre 1984.

Fascicule LXV — Cours général public 1984-1985: «Le phénomène de la mode».

Fascicule LXVI — Dies academicus 1985 — Prix et concours.

Fascicule LXVII — Cours général public 1985-1986: «Sciences et racisme».

Fascicule LXVIII — Médaille Gonin (1986).

Fascicule LXIX — Dies academicus 1986 — Prix et concours.

Fascicule LXX — «L'Université en question». Actes du Colloque du 450 anniversaire de la Fondation de l'Académie de Lausanne, suivis du Recueil des discours du 450e anniversaire, 13-18 juin 1987.

Fascicule LXXI — Inauguration du second Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (BFSH 2), le 9 septembre 1987.

Fascicule LXXII — Dies academicus 1987 — Prix et concours.

Fascicule LXXIII — Dies academicus 1988 — Prix et concours.

Fascicule LXXIV — Cours général public 1988-1989: «L'espace».

Fascicule LXXV — Dies academicus 1989 — Prix et concours.

Fascicule LXXVI - Cours général public 1989-1990: «Féminin-Masculin».

Fascicule LXXVII - Médaille Gonin (1990).

Fascicule LXXVIII - Dies academicus 1990.

Fascicule LXXIX - Cours général public 1990-1991: «Notre santé».

Fascicule LXXX - Inauguration du Bâtiment de l'École de pharmacie, le 11 septembre 1991.

Fascicule LXXXI - Dies academicus 1991.

Fascicule LXXXII - Dies academicus 1992.

Fascicule LXXXIII - Cours général public 1991-1992: «Homme et environnement».

Fascicule LXXXIV - Cours général public 1992-1993: «Les migrations internationales».

Fascicule LXXXV - Dies academicus 1993.

Fascicule LXXXVI - Cours général public 1993-1994: «Sciences: raison et déraison».

Fascicule LXXXVII - Dies academicus 1994.